

Service vétérinaire – Environnement
10 Boulevard Gaston Doumergue
BP 76315
Cedex 2
44036 Nantes

Nantes, le 22/04/2026

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 17/04/2026

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

SCEA LES COLVERTS

Le Motois
44118 La Chevrolière

Références : 2026-01381
Code AIOT : 0054400385

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 17/04/2026 dans l'établissement SCEA LES COLVERTS implanté Le Motois 44118 La Chevrolière. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- SCEA LES COLVERTS
- Le Motois 44118 La Chevrolière
- Code AIOT : 0054400385
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Oui

Elevage de futures poules pondeuses soumis à autorisation pour 90 000 emplacements maximum

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de

l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :

| N° | Point de contrôle | Référence réglementaire | Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la <u>présente</u> inspection ⁽¹⁾ | Proposition de délais |
|----|---|---|--|-----------------------|
| 1 | Conformité de l'installation au dossier | Arrêté Préfectoral du 09/06/2016, article 2.1 | Demande d'action corrective | |

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

| N° | Point de contrôle | Référence réglementaire | Autre information |
|----|-------------------------|---|-------------------|
| 2 | Intégrations paysagères | Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6 | Sans objet |

| N° | Point de contrôle | Référence réglementaire | Autre information |
|----|--|--|-------------------|
| 3 | Sécurité Incendie | Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10 | Sans objet |
| 4 | Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents | Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11 | Sans objet |
| 5 | Lutte contre l'incendie | Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13 | Sans objet |
| 6 | Dispositif de prévention des accidents | Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14 | Sans objet |
| 7 | Dispositif de rétention des pollutions accidentelles | Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15 | Sans objet |
| 8 | Prélèvements et consommation d'eau | Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17 | Sans objet |
| 9 | Collecte et stockage des effluents | Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23 | Sans objet |
| 10 | Plan d'épandage | Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27 et 37 | Sans objet |
| 11 | Déchets et sous-produits animaux | Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33 | Sans objet |
| 12 | Mise en œuvre des MTD | Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 41 et 42 | Sans objet |
| 13 | Emissions atmosphérique d'ammoniac | Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 45 | Sans objet |

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Élevage bien tenu.
Léger dépassement des effectifs autorisés
Plan d'épandage en cours de mise à jour

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Conformité de l'installation au dossier

| |
|--|
| Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 09/06/2016, article 2.1 |
| Thème(s) : Élevage, Dossier |
| Prescription contrôlée : Nature et Effectif |
| Constats : |

| |
|---|
| Présence de 92 000 poulettes au démarrage : dépassement des effectifs autorisés à 90 000 emplacements. |
| Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat : Cesser de dépasser les effectifs autorisés. |
| Type de suites proposées : Avec suites |
| Proposition de suites : Demande d'action corrective |

N° 2 : Intégrations paysagères

| |
|--|
| Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6 |
| Thème(s) : Élevage, Implantation – Aménagement |
| Prescription contrôlée : Intégration paysagère et propreté des installations et de leurs abords. |
| Constats : Intégration dans le paysage satisfaisante Tenue des abords des bâtiments satisfaisante Préservation de la biodiversité (haies, bosquets, talus ...) |
| Type de suites proposées : Sans suite |

N° 3 : Sécurité Incendie

| |
|--|
| Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10 |
| Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie |
| Prescription contrôlée : Propreté des locaux. Lutte contre la prolifération des insectes et des rongeurs. |
| Constats : Propreté des locaux satisfaisante Lutte contre la prolifération des rongeurs : prestation réalisée par la société FARAGO (4 passages/an) |
| Type de suites proposées : Sans suite |

N° 4 : Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents

| |
|---|
| Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11 |
| Thème(s) : Élevage, Pollution |
| Prescription contrôlée : Bâtiments d'élevage et ouvrages de stockage des effluents. Stockage des aliments en dehors des bâtiments. |
| Constats : Dimensionnement, étanchéité et sécurité des bâtiments d'élevage et des ouvrages de stockage des effluents satisfaisants Absence d'écoulement direct d'effluent dans le milieu naturel |

| |
|--|
| |
| Type de suites proposées : Sans suite |

N° 5 : Lutte contre l'incendie

| |
|--|
| Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13 |
| Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie |
| Prescription contrôlée : Lutte contre l'incendie |
| Constats : Lutte contre l'incendie : <ul style="list-style-type: none">- Réserve d'eau de plus de 120 m³ à moins de 200 m- Extincteurs adaptés aux risques et contrôle des extincteurs réalisés tous les ans- Affichage des consignes- Accès pour les véhicules du SDIS satisfaisant |
| Type de suites proposées : Sans suite |

N° 6 : Dispositif de prévention des accidents

| |
|--|
| Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14 |
| Thème(s) : Élevage, Sécurité – incendie |
| Prescription contrôlée : Registre des risques |
| Constats : Contrôle des installations électriques tous les ans Présentation des fiches de données de sécurité |
| Type de suites proposées : Sans suite |

N° 7 : Dispositif de rétention des pollutions accidentelles

| |
|---|
| Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15 |
| Thème(s) : Élevage, Pollution |
| Prescription contrôlée : Dispositif de rétention des produits dangereux pour l'environnement. |
| Constats : Produits de nettoyage-désinfection stockés sur rétention. Absence de stockage d'hydrocarbure. |
| Type de suites proposées : Sans suite |

N° 8 : Prélèvements et consommation d'eau

| |
|---|
| Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17 |
| Thème(s) : Élevage, Pollution |

| |
|--|
| Prescription contrôlée : |
| Gestion de l'eau |
| Constats : |
| - Absence de fuite d'eau Puits (moins de 10 m de profondeur) : - Présence de compteurs d'eau volumétrique et relevés des consommations - Dispositif de disconnexion |
| Type de suites proposées : Sans suite |

N° 9 : Collecte et stockage des effluents

| |
|---|
| Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23 |
| Thème(s) : Élevage, Pollution |
| Prescription contrôlée : |
| Stockage des effluents |
| Constats : |
| Stockage des fientes en fumière couverte Séparation des réseaux eaux pluviales et effluents (système de vanne orientant les eaux de lavage vers une cuve enterrée) |
| Type de suites proposées : Sans suite |

N° 10 : Plan d'épandage

| |
|--|
| Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27 et 37 |
| Thème(s) : Élevage, Dossier |
| Prescription contrôlée : |
| Plan d'épandage |
| Constats : |
| Prêteur de terres : SCEA LES FONTENELLES Plan d'épandage en cours de mise à jour pour intégrer un nouveau prêteur : SCEA LA THIBAUDIERE Possibilité de transfert vers la société FERTIL'EVEIL (convention) |
| Type de suites proposées : Sans suite |

N° 11 : Déchets et sous-produits animaux

| |
|---|
| Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33 |
| Thème(s) : Élevage, Pollution |
| Prescription contrôlée : |
| Gestion des déchets et des sous-produits animaux |
| Constats : |

Stockage des cadavres dans 2 réfrigérateurs.
Enlèvement des cadavres sur le site du "Petit Panveau"
Bidons des produits de nettoyage-désinfection et carton déposés en déchetterie.
Destination des déchets de soins vétérinaires : LABOVET
Absence de brûlage ou de résidu de brûlage
Absence d'accumulation de déchets non triés

Type de suites proposées : Sans suite

N° 12 : Mise en œuvre des MTD

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 41 et 42

Thème(s) : Élevage, Dossier

Prescription contrôlée :

Mise en œuvre des meilleurs techniques disponibles

Constats :

Respect des MTD :

- Organisation interne (MTD 2)
- Excrétions N et P (MTD 3, 4 et 24)
- Émissions NH3 (MTD 14, 24, 25, 30 à 34)
- Traitement air - odeurs - poussières (MTD 11, 12, 13, 27, 28)
- Gestion de l'eau (MTD 5, 6, 7,)
- Économie énergie (MTD 8)

Type de suites proposées : Sans suite

N° 13 : Emissions atmosphérique d'ammoniac

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 45

Thème(s) : Élevage, Dossier

Prescription contrôlée :

Déclaration des émissions atmosphériques d'ammoniac

Constats :

Déclaration GERP pour l'année 2025 réalisée en 2026.

Type de suites proposées : Sans suite